

Tarbes le : 20/08/2019

Objet : Attestation rejet eaux pluviales aéroport Tarbes Lourdes

Je soussigné Patrick LACOSTE, Directeur des Services Techniques de l'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées,

Atteste :

- Avoir été destinataire du dossier d'étude d'assainissement pluvial de l'aéroport en lien avec les projets d'extension réalisé par le cabinet Ginger Burgeap
- Etre d'accord sur les contraintes réglementaires prises en compte dans le dossier à savoir :
  - Dimensionnement des ouvrages : pluie décennale d'une durée de 30 minutes
  - Débit de fuite du bassin limité à 3 l/s/ha avec un minimum de 6 l/s

Au vue de ces éléments, donne l'accord pour le rejet des eaux pluviales, dans les conditions précisées plus haut, sur le réseau public servant d'exutoire à une partie des infrastructures de l'aéroport.

Document fait et établie pour faire valoir ce que de droit.

Patrick LACOSTE

